FAITS DIVERS

DES MILLIERS DE POLONAIS S'ENFUIENT EN AUTRICHE: LE CANADA AUGMENTE SON QUOTA

L'augmentation spectaculaire du nombre de Polonais qui sollicitent l'asile en Autriche a incité le Canada à accroître le nombre de réfugiés de l'Europe de l'Est qu'il accueillera. Selon le Comité intergouvernemental des migrations (CIM), 5 000 Européens de l'Est sont arrivés en Autriche en août, ce qui porte le nombre de personnes attendant de se réétablir dans un tiers pays à 17 000, contre environ 3 000 à la même époque l'an dernier. On y compte environ 12 000 Polonais.

En réponse à l'appel lancé par les autorités autrichiennes aux pays de réétablissement, le ministre de l'Emploi et de l'immigration, M. Lloyd Axworthy, a annoncé en juillet que le Canada accueillerait 1000 réfugiés de plus de Vienne. Dans la plupart des cas, il s'agira sans doute de Polonais. Le nombre maximum de réfugiés de Vienne qu'admettra le Canada passe donc de 1100 à 2100, et le contingent de réfugiés de l'Europe de l'Est de 4000 à 5000. Une équipe spéciale d'agents d'immigration étudie actuellement les demandes à Vienne, et les autorités canadiennes surveillent la situation de près pour déterminer s'il sera nécessaire d'intensifier l'aide offerte.

Des groupes de parrainage privés viennent également en aide à un nombre supplémentaire de réfugiés polonais.

CIARA

Par le passé, les états d'Afrique ont observé une politique d'ensemble voulant que dans la mesure du possible, les problèmes reliés aux réfugiés soient résolus à l'intérieur du continent.

Mais l'ampleur du problème - en 1980, l'Afrique comptait environ 5 millions de réfugiés - rend la situation intolérable pour les pays d'accueil, dont bon nombre sont parmi les plus pauvres du globe.

Face à ce dilemme, les Nations Unies, de concert avec le HCNUR et l'Organisation de l'Unité africaine (OUA) convoquèrent une Conférence internationale sur l'assistance aux réfugiés d'Afrique. (CIARA). Cette conférence qui eut lieu à Genève les 9 et 10 avril 1981, s'employa à rassembler les ressources nécessaires à la réalisation des programmes de réétablissement en Afrique. Le tableau final des contributions financières prélevées à cette occasion situe le Canada par rapport aux principaux pays donateurs:

	Réfugiés réétablis/ réfugiés rentrants	Autres programmes humanitaires	Total
États-Unis	258,2000,000	25,200,000	283,400,000
CEE	67,580,000	420,000	68,000,000
Allemagne (RFA)	42,857,143		42,857,143
Japon	20,000,000	13,000,000	333,000,000
Arabie saudite	30,000,000		30,000,000
Canada	18,823,529		18,823,529
Italie	17,000,000		17,000,000
Royaume-Uni	12,159,091	1,704,545	13,863,636
Australie	11,627,906		11,627,906
Montant total prélevé à CIARA			566,969,472
Montant total requis au cours des 2 prochaines années selon l'OUA			*500 - 800,000,000*

Les chiffres représentent des dollars américains.

Source: **HCNUR**

ENTENTE ENTRE LE CANADA ET LE MANITOBA SUR UN PROGRAMME D'AIDE AUX RÉFUGIÉS NÉCESSITEUX

Une entente féderale-provinciale a été conclue pour venir en aide aux réfugiés défavorisés tels les handicapés physiques et mentaux, les enfants d'âge mineur non accompagnés, les tuberculeux et d'autres cas semblables, entente signée par le ministre de l'Emploi et de l'Immigration, M. Lloyd Axworthy et par le ministre manitobain du Travail et de la Main-d'oeuvre, M. Ken McMaster.

Cette entente permet de réunir les divers programmes actuels, conjoints ou individuels, sous un nouveau programme d'ensemble portant le nom de Programme spécial d'aide aux réfugiés (PSAR). En vertu de cette nouvelle entente, les gouvernements fédéral et manitobain, de concert avec les organismes privés, prépareront et suivront chaque cas individuellement et prendront les mesures nécessaires à leur réétablissement au Manitoba - le nombre de réfugiés pouvant bénéficier de ce nouveau programme sera déterminé chaque année. L'entente détermine en outre les responsabilités incombant d'une part aux organismes privés et d'une autre aux gouvernements en ce qui concerne les divers services et ressources qui seront offerts à ces réfugiés.

LA POLITIQUE DES ÉTATS-UNIS A DES RÉPERCUSSIONS SUR LES HAÏTIENS ET LES SALVADORIENS

Le gouvernement Reagan a récemment annoncé sa proposition pour une nouvelle politique d'immigration aux États-Unis. Même si la proposition ne concerne que la politique d'immigration et qu'elle ne modifierait pas la politique américaine à l'égard des réfugiés, certaines mesures, si elles devenaient des lois, modifieraient la situation des réfugiés dans cette partie du monde:

- les États-Unis accorderaient une amnistie (statut légal) aux quelque trois à six millions d'immigrants illégaux qui vivaient aux États-Unis avant le 1er janvier 1980, sous réserve des restrictions suivantes:

  -Il leur faudrait demeurer dix ans aux États-Unis avant d'y obtenir le statut de résident permanent; et
  - Au cours de cette période, ils ne pourraient pas faire venir leur conjoint ni leurs enfants mineurs aux États-Unis. Au cours de cette période, ils paieraient l'impôt sur le revenu et les autres taxes, mais ils n'auraient pas accès à l'assistance sociale, à l'assurance-chômage ni à certains autres programmes sociaux. Dans le cas des Haïtiens et des Cubains, la période d'attente serait de cinq ans. Selons certains groupes des droits de la personne aux États-Unis, des 500 000 Salvadoriens qui se trouvent (légalement ou illégalement) aux États-Unis, environ 100 000 sont arrivés après le 1er janvier 1980 et ne seraient donc pas admissibles à cette amnistie.

- Par ailleurs, les nouvelles mesures habiliteraient les gardes-côte à intercepter en haute mer les navires ayant à leur bord des Haïtiens, afin de les renvoyer à Haïti.

© Thomas A. Rogers, 1981. Cette œuvre en libre accès fait l'objet d'une licence Creative Commons Attribution-NonCommercial 4.0 International License, laquelle autorise l'utilisation, la reproduction et la distribution de l'œuvre sur tout support à des fins non commerciales, pourvu que l'auteur ou les auteurs originaux soient mentionnés et que la publication originale dans Refuge : revue canadienne sur les réfugiés soit citée.